Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-212200281-20260608-2026_06_05_34-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de LANNION
Canton de TREGUIER
2026_06_05_34

FEUILLET 2026_34

Commune de CAMLEZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 05 juin 2026

Date de convocation : 29 mai 2026
15 membres en exercice
13 membres présents
14 votants
0 absent

L'an deux mille vingt-six le cinq juin à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M THEBAULT Christophe, Maire.

Présents : THEBAULT Christophe, LE NAOUR Nathalie, LE GOFF Rémi, JEAN-LE LAY Annic, LAURENT Yann adjoints, BERTHELÉ Geneviève, RUZIC Olivier, PARMENTIER Alain, DELAUNOY Julie, DORNIOL Benoît, PONDAVEN Patrick, DIVOUX Laurent, GUILLAUME Carine conseillères et conseillers municipaux.
Procuration : LE COZ Céline à RUZIC Olivier et SUCHET Gaëlle à LE NAOUR Nathalie.
Absent :
Secrétaire de séance : LAURENT Yann.

OBJET : ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET SUPPLÉANTS DU CONSEIL MUNICIPAL EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

VU
- Le Code électoral, notamment les articles L.280 à L.293 et R.131 à R.148 ;
- Le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
- L'arrêté préfectoral du 20 mai 2026 fixant le nombre de délégués et de suppléants à élire ;

CONSIDÉRANT QUE
- Le Conseil municipal doit procéder à la désignation des délégués et suppléants appelés à composer le collège électoral chargé de l'élection des sénateurs ;
- La commune doit élire 3 **délégués titulaires** et 3 **délégués suppléants.**

M Alain PARMENTIER, de nationalité belge, informe qu'il ne prend pas part au vote.
M le Maire rappelle l'objet de la séance.

Le bureau électoral est constitué conformément aux dispositions du Code électoral :
- Président : M. Christophe THEBAULT, Maire ;
- Deux conseillers municipaux les plus âgés :
  - Annic JEAN-LE LAY
  - Geneviève BERTHELE
- Deux conseillers municipaux les plus jeunes :
  - Julie DELAUNOY
- Carine GUILLAUME

Après vérification du quorum, il est procédé aux opérations de vote à bulletin secret.

Après appel des candidatures et déroulement du scrutin, les résultats sont les suivants :

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-212200281-20260608-2026_06_05_34-DE

RÉSULTATS DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES

VOTE DES DELEGUES TITULAIRES
Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 1 (Alain PARMENTIER)
Nombre de votants : 14
Nombre de bulletins blancs : 0
Nombre de bulletins nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 14
Majorité absolue : 8

Délégué(s) titulaires
Mme JEAN-LE LAY Annic : 14 voix
M. LE GOFF Rémi : 14 voix
M. THEBAULT Christophe : 14 voix

VOTE DES DELEGUES SUPPLEANTS

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 1 (Alain PARMENTIER)
Nombre de votants : 14
Nombre de bulletins blancs : 0
Nombre de bulletins nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 14
Majorité absolue : 8

Suppléants
Mme LE NAOUR Nathalie : 14 voix
M. LAURENT Yann : 14 voix
M. DORNIOL Benoît : 14 voix

Le Conseil municipal,

PREND ACTE des résultats des opérations électorales.

PROCLAME élus :
Délégués titulaires :
- Mme JEAN-LE LAY Annic
- M. LE GOFF Rémi
- M. THEBAULT Christophe

Suppléants :
- M. LAURENT Yann
- M. DORNIOL Benoît
- Mme LE NAOUR Nathalie

DIT qu'un procès-verbal des opérations électorales sera établi et transmis à Mme la Sous-Préfète de Lannion conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Pour extrait conforme, Le Maire, Christophe THEBAULT

MAIRIE DE CAMLEZ
Côtes d'Armor